

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
du CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES  
le 17/12/2014 au Conseil Général des Alpes-Maritimes**

**PRESENTS :**

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- Mme Marie-José BANDECCHI, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Evelyne COLLE, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- Mme Brigitte ISNART, Conseillère Municipale de Saint-Martin-Vésubie,
- M. Jean-Charles QUERCIA, Conseillère Municipale de Tende,
- Mme Catherine SOULLIE, Conseillère Municipale de Sospel.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- M. Daniel IVALDI, Payeur Départemental,
- M. Alain JOUTARD, Directeur du Conservatoire Départemental de Musique des A.M,
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint du Conservatoire Départemental de Musique des AM,
- M. Renaud BRANDI, Comptable du Conservatoire Départemental de Musique des AM,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission Conservatoire Départemental Musique des AM.

**EXCUSES :**

- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- M. Honoré COLOMAS, Conseiller Général, Maire de Saint-André,
- M. Antoine DAMIANI, Conseiller Général,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Valérie DU POULPIQUET, Adjointe au Maire de Péone-Valberg,
- M. Michel MASSEGLIA, Adjoint au Maire de Breil sur Roya,
- Mme Anne-Marie PENIELLO, Conseillère Municipale de Villars-sur-Var.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Election d'un 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte
2. Débat d'orientation budgétaire
3. Transformation d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet
4. Questions orales
5. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

**1/ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT .**

A la suite des dernières élections du Bureau du Syndicat Mixte, le Comité Syndical a élu à l'unanimité le 3<sup>ème</sup> Vice-Président :

**3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

**M. Gilbert MARY**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

*Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes*  
66 route de Grenoble – Bâtiment Ariane, Nice-Leader - 06200 Nice, France.  
Tel: +33 (0)4 93 83 60 40 ■ Fax: +33 (0)4 93 83 31 83 ■ Mel: edmam@orange.fr  
Siret : 250 601 499 00024 syndicat-mixte département-communes



## 2/DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/1992 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget.

Le Comité Syndical a procédé aux discussions budgétaires 2015 du Syndicat Mixte.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes qui a toujours été présent au côté du Syndicat Mixte. Cependant en période de restriction budgétaire, il est proposé une baisse de la subvention de 100 000 € par rapport au budget habituel. Le Président propose d'accepter cette diminution. Toutes les possibilités sont étudiées pour absorber cette réduction qui pèse sur le budget du Syndicat Mixte, en particulier à cause des frais de personnel représentant 85 % du budget global. Il serait par ailleurs regrettable d'absorber cette réduction uniquement sur le fond de roulement du Syndicat Mixte qui correspond à 2 mois de charge de fonctionnement. Il est également proposé de ne pas augmenter les participations communales, ni les cotisations familiales.

## 3/TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 0 A TEMPS NON COMPLET

Le Président informe l'assemblée de la requête de l'un des agents du Syndicat Mixte qui souhaite être affecté sur un poste à temps non complet (60 %) cette année scolaire 2014-2015. Il s'agit d'un cadre B de la filière culturelle, Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe qui exerce le poste de professeur de musique traditionnelle.

Le Président rappelle que pour transformer un emploi créé à temps complet en un emploi à temps non complet, il convient de délibérer pour supprimer l'emploi à temps complet et créer l'emploi à temps non complet en précisant le grade et la durée hebdomadaire du temps du travail.

Toute modification ou suppression d'un emploi à temps complet est soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui s'est prononcé le 17/09/2014 de façon favorable.

Le Comité Syndical approuve la suppression du poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et décide de créer un poste à temps non complet (60 % soit 12h00 hebdomadaires) d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/01/2015.

### ADOpte A L'UNANIMITE

## 4/QUESTIONS ORALES : néant

## 5/QUESTIONS DIVERSES

Le procès verbal de la réunion du 28/04/2014 est approuvé à l'unanimité.

Bilan rentrée scolaire 2014-2015 : Alain JOUTARD, directeur du Conservatoire Départemental de Musique dresse un bilan de la rentrée en confirmant la stabilité des effectifs depuis 3 ans soit 800 élèves inscrits cette année scolaire comprenant 560 enfants, 180 adultes, 70 collégiens inscrits en orchestre au collège.

Le tarif cursus instrumental est de 315 € incluant une demi-heure de cours d'instrument, une heure de cours de formation musicale et une classe d'orchestre avec possibilité de paiement échelonné sur l'année scolaire. Le Directeur remercie le Conseil Général ainsi que les communes pour leur effort financier mais également pour la mise à disposition et l'entretien de nouvelles salles de cours plus adaptées à l'enseignement.

Au niveau des interventions musicales en milieu scolaire, il est à noter que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires n'a pas perturbé l'équilibre des emplois du temps des musiciens intervenant en milieu scolaire : 45 classes au premier semestre et certainement la même chose au 2<sup>ème</sup> semestre. Des interventions ont même pu être assurées sur du temps périphérique.

En plus de rayonner sur 23 centres d'enseignement, le Conservatoire Départemental de Musique s'associe sur le territoire dans de nouveaux projets dont il est fier de lancer :

- « Mad Tour » une tournée de concerts qui rassemble des élèves d'écoles de musique et conservatoire en « musiques actuelles » afin de développer et structurer cette discipline,
- « Examens départementaux » organisés en collaboration avec d'autres conservatoires du littoral, 27 élèves du Conservatoire Départemental se sont présentés et ont réussi leur passage de cycle, 9 avec mention « très bien » dont 3 à l'unanimité et 9 avec mention « bien » ce qui prouve le qualitatif de l'enseignement dispensé par le Conservatoire Départemental de musique

Pour information, un des enseignants emblématiques du Conservatoire de Musique, Monsieur Frédéric CHAUVEL, professeur de piano, a été mis à disposition de l'Académie de Musique de Monaco et un nouvel enseignant qui habite sur la zone d'enseignement le remplace.

Projet d'établissement : Le Directeur annonce son intention de rédiger un projet d'établissement, projet pédagogique qu'il va réactualiser en s'appuyant sur de nouvelles orientations comme le rythme, la percussion, les musiques actuelles, la danse, projet très motivant pour de futurs jeunes professeurs et qui sera soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Bilan d'activités musicales 2013/2014 : il s'agit du press-book qui recense les 125 manifestations musicales organisées par le Conservatoire Départemental de Musique durant l'année scolaire : 50 auditions d'élèves, 12 présentations instrumentales, 25 concerts de professeurs, 20 spectacles scolaires, 18 manifestations d'élèves.

Préfiguration du calendrier des manifestations musicales dans le cadre du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes : ces concerts exceptionnels dispensés par les professeurs du Conservatoire se dérouleront entre avril et octobre 2015 dans l'ensemble des centres d'enseignement du Conservatoire Départemental de Musique avec des dominantes musicales en fonction des lieux :

- Saint Martin Vesubie et Tourrette Levens autour de la guitare
- Gilette autour du piano
- Saint Cézaire sur Siagne autour des cordes et de la musique baroque
- Tende autour de l'accordéon
- Carros et Saint Vallier de Thiey autour des musiques actuelles
- Lantosque autour des musiques traditionnelles, mise en valeur du carillon ambulant et fonte d'une cloche
- Breil sur Roya autour des musiques traditionnelles, harmonie et fanfare
- Sospel autour des baroquiales
- Saint Etienne de Tinée

Le Président propose de clôturer la tournée de concerts dans les vallées par Saint Martin Vesubie. Alain JOUTARD précise que d'autres rendez-vous sont prévus dans ce mois de janvier pour envisager des événements musicaux avec les autres communes du Syndicat Mixte.

En collaboration avec le service de la communication du Conseil Général pour la diffusion, une présentation du calendrier est prévue avec l'ensemble des enseignants au Conseil Général en février 2015.

Divers : Mme Evelyne COLLE, Conseillère Municipale de Puget-Théniers, propose d'imaginer un rassemblement de l'ensemble des petits élèves sur scène dans une grande manifestation reconnue et porteuse (festival de Cannes par exemple) afin de mieux faire connaître et rayonner la dynamique établie par le Conservatoire Départemental de Musique depuis des années sur toute la zone de montagne.

M. THAON remercie l'ensemble des membres présents pour leur soutien. Aucun autre sujet n'étant soulevé, il déclare la séance close à 18h30.

Fait à Nice, le 18/12/2014

Le Président,  
Jean THAON  
Conseiller Général

